

MAIRIE
5000 Marie-Victorin
Contrecoeur QC JOL 1C0
Téléphone: (450) 587-5901
Télécopieur: (450) 587-5855
<http://www.ville.contrecoeur.qc.ca>

Le 14 juillet 2004

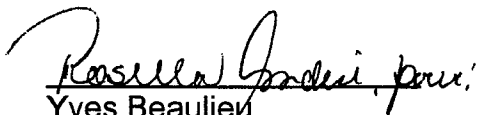
Monsieur Luc Chabot, ingénieur
Directeur environnement, sécurité
et contrôle des risques
Norambar inc.
2050, route des Aciéries
Contrecoeur (Québec) JOL 1C0

OBJET : Projet de dépôt définitif de poussières d'aciérage de la firme Norambar

Monsieur,

Nous vous transmettons par la présente la résolution no 2004-07-194 adoptée par le conseil municipal le 5 juillet dernier, par laquelle vous recevez l'appui de la Ville de Contrecoeur relativement au dossier mentionné en titre.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.


Yves Beaulieu
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Pièce jointe (1)



MAIRIE

5000, route Marie-Victorin
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0

Téléphone : (450) 587-5901
Télécopieur : (450) 587-5855

www.ville.contrecoeur.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CONTRECŒUR DU 5 JUILLET 2004

SONT PRÉSENTS : MADAME LA MAIRESSE SUZANNE DANSEREAU,
MADAME LA CONSEILLÈRE LINDA VOUKIRAKIS, MESSIEURS LES
CONSEILLERS RONALD LECLAIRE, MICHEL PAGÉ, ANDRÉ GOSSELIN.

2004-07-194

PROJET DE DÉPÔT DÉFINITIF DE POUSSIÈRES D'ACIÉRAGE DE LA
FIRME NORAMBAR

Considérant le projet soumis par la compagnie Norambar (Stelco McMaster) qui entend obtenir l'autorisation d'entreposer définitivement les poussières d'aciérage sur sa propriété, dans un site adéquatement aménagé;

Considérant les contraintes économiques importantes qui pèsent sur l'entreprise en ce qui a trait à la disposition des poussières d'aciérage;

Considérant les différentes démarches entreprises par Norambar afin de développer ou de faire développer des débouchés rentables ou moins onéreuses par le biais de techniques de revalorisation de ces matières qui sont jusqu'à ce jour restées infructueuses;

Considérant la nature du sol que l'on retrouve sur la propriété de Norambar qui comporte notamment une très importante couche d'argile propice à l'aménagement de cellules d'emmagasinage étanches pour les poussières;

Considérant les techniques actuellement utilisées afin d'assurer le confinement permanent des matières sans aucun risque pour le milieu environnant;

Considérant les différentes mesures d'atténuation qu'entend prendre l'entreprise pour limiter, voire éliminer l'émission de poussières lorsqu'elles seront acheminées au site;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Contrecoeur de contribuer, autant que faire se peut, à la santé économique des entreprises du milieu;

Considérant la réglementation municipale et le schéma d'aménagement qui autorisent cet usage en zone industrielle;

Considérant la séance d'information publique tenue le 17 juin dernier;

Considérant la recommandation favorable de la Commission technique et de concertation sur le développement industriel de Contrecoeur.



MAIRIE
500, route Marie-Victorin
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0
Téléphone : (450) 587-5901
Télécopieur : (450) 587-5855
www.ville.contrecoeur.qc.ca

2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2004-07-194

Il est proposé par madame Linda Voukirakis

Et résolu unanimement :

Que la Ville de Contrecoeur appuie la démarche d'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement pour aménager des cellules d'entreposage définitif de poussières d'aciérage d'une capacité de 200 000 tonnes métriques.

ADOPTÉE

VRAIE COPIE CONFORME, CE 6 JUILLET 2004.

YVES BEAULIEU
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER